Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de Boucau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 17

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 22
Contre : 6 (PS/PC)
Abstention : 1 (FD)

Objet : SPANC : Modification du règlement d'intervention, réactualisation des tarifs des redevances

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 28 mars 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, S. PUYO, C.DUFOUR, A.VALOT, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES) A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.ELGART (pouvoir à J.DOS SANTOS), C.MARTIN (pouvoir à JP CRESPO) P.FAVRAUD (pouvoir à J.DUBOURDIEU),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 10 juin 2013, le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'intervention du Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) et fixé le tarif des redevances afférentes aux contrôles des dispositifs d'assainissement autonomes existants.

Après plusieurs années de fonctionnement de ce service public, il s'avère que le règlement d'intervention est incomplet compte tenu qu'il se limite seulement aux contrôles des dispositifs d'assainissement autonomes existants.

Dès lors, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un nouveau règlement d'intervention prenant en compte les opérations suivantes :

- contrôle des installations existantes à effectuer tous les 4 ans,
- contrôle dans le cadre d'un diagnostic en vue d'une vente,
- contrôle dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (Cub, déclaration préalable, permis de construite et d'aménager),
- contrôle de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le
et de la publication le

En outre, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une tarification pour chacune des missions précitées.
Pour mémoire, la tarification, fixée par la délibération du 10 juin 2013, est la suivante :
62 € pour le contrôle des installations d'assainissement autonome domestique et 74 € pour les installations non domestiques (activités professionnelles).

Dans la nouvelle tarification, il est proposé de ne pas retenir comme critère le bénéficiaire mais la nature du contrôle.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

Nature du contrôle	Tarifs
Contrôle des installations existantes	100
Contrôle diagnostic vente	130
*Contrôle instruction autorisation d'urbanisme *Contrôle bonne exécution des ouvrages neufs ou à réhabiliter	170

Il est précisé que ce tarif intègre les coûts d'intervention du prestataire chargé d'effectuer les contrôles et le coût des services chargés du SPANC (organisation et suivi du service, facturation).

Il est également rappelé que le SPANC fait l'objet d'un budget annexe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- **approuve** le règlement d'intervention tel que présenté ci-dessus,
- **abroge** le règlement et les tarifs approuvés le 10 juin 2013.
- **approuve** les tarifs comme suit :

Nature du contrôle	Tarifs
Contrôle des installations existantes	100
Contrôle diagnostic vente	130
*Contrôle instruction autorisation d'urbanisme *Contrôle bonne exécution des ouvrages neufs ou à réhabiliter	170

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 4 avril 2017
Le Maire,
Francis GONZALEZ

MAIRIE DE BOUCAU (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 05/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2017